



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 14/10/2020

Numéro de référence : 274

Tableau des congés de la direction du Budget et des affaires financières

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Direction du Budget et des affaires financières	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	dataprotection_finance@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Direction du Budget et des affaires financières (DBAF)	
<i>Sous-traitant :</i>	-	

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	Assurer la continuité du service et planifier au mieux les congés.
2) <i>Description du traitement</i>	Un tableau collecte les prévisions de congés annuels de tous les collègues de la DBAF. Base légale : article 36 du Règlement financier 2018/1046, articles 57 et 60 du Statut du personnel.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Tous les fonctionnaires de la DBAF.	Nom, prénom, dates prévues des congés annuels.	Les données des mois précédents sont effacés à cadence mensuelle.

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Les agents de la DBAF et leurs supérieurs hiérarchiques.
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	-
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	-
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Le fichier est accessible uniquement aux personnes travaillant à la DBAF.

6) <i>Notice d'information</i>	Une notice est accessible sur le site du Délégué à la protection des données.
7) <i>Limitations des droits</i>	-
